



« Prise en charge coordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution » (IGAS)

24/02/2020

Ce rapport note que la demande croissante de soins psychiques « met en tension les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et constitue le premier poste de dépenses de l'assurance maladie ». Les principes de prise en charge demeurent fondés sur une approche principalement médicale, ce qui appelle une redéfinition du rôle des psychologues dans le système de soins français. La mission étudie les dispositifs pérennes et expérimentaux en cours, et estime qu'ils renforcent l'orientation des patients et facilitent l'exercice pluridisciplinaire coordonné.